

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges (17)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PREMIER TECH TERREAUX STAR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Joël THOBIE - Directeur de site

RCS / SIRET

3	4	0	8	1	5	0	0	0	0	0	0	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par Action Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation	Projet sous le régime de l'autorisation de la réglementation ICPE sous la rubrique 2170-1 "Fabrication des engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques"
39-b. Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Extension du site au droit d'une zone d'une emprise totale parcellaire de 9,2 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Premier Tech Terreux Star souhaite étendre son site de Forges d'Aunis (17) d'une surface supplémentaire de 9,2 ha afin d'augmenter ses capacités de stockage et de développer ses activités. Le projet d'extension comprend :

- la création de nouvelles zones de stockage de matières premières (tourbes, écorces, argiles)
- la construction d'un bâtiment ouvert destiné au travail de l'argile (broyage, stérilisation...) contenant également la chaudière
- la création d'une zone dédiée au broyage et au criblage des écorces sous bâtiment ouvert
- le déplacement de la cuve fioul dédiée à la chaudière
- la création d'une zone dédiée au stockage de compost, voire la réalisation de compost sur site
- la mise en œuvre d'une réserve incendie complémentaire
- la création d'un bassin dédié à la gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la rétention des eaux de défense incendie

Afin d'assurer la continuité du site, le fossé présent entre le site actuel et l'extension sera partiellement busé dans la continuité du passage busé existant sous la route départementale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de stockage afin de maîtriser l'approvisionnement en matières premières et augmenter le rythme de production du site de Premier Tech Terreaux Star de Forges d'Aunis, sans modifier la cadence maximale des équipements qui positionne le site à Autorisation sous la réglementation ICPE (actuellement autorisé à 1470t/j, cette valeur restera inchangée). L'évolution de production se fera par une utilisation plus importante qu'actuellement de la capacité des machines et par une augmentation des heures de fonctionnement.

Le projet sur le site de Forges d'Aunis permet de répondre aux souhaits de développement du groupe dont les objectifs sont :

- de se spécialiser dans la production professionnelle pour plus de compétitivité : 50 000 m³ supplémentaires dès 2022 ;
- de répondre aux objectifs de croissance dans le maraichage et la culture des champignons : doublement des volumes de production d'ici 5 ans pour atteindre 250 000 m³ à 300 000 m³ ;
- de répondre au besoin d'extension pour le stockage et l'utilisation de matières premières locales captées en circuit court.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés intègrent des aménagements principalement sur l'extension mais également sur le site existant (:

- création d'une voirie dédiée au approvisionnement
- Ajouts ou déplacement d'équipements (quai de chargement, zone couverte produits en vrac, chaudière, cuve fioul)
- Création d'aires de stockages : produits finis emballés / activité de gobetage / stockage des matières premières (tourbes noires, tourbes blondes, tourbes en balles, écorces brutes, écorces broyées, compost, refus)
- création d'une zone dédiée au broyage et au criblage des écorces brutes sous bâtiment ouvert
- construction d'un bâtiment dédié à la gestion des argiles (broyage, stérilisation...) sur une emprise de 1800 m²
- l'implantation d'une nouvelle bâche incendie dont le volume et l'emplacement sera validé par le SDIS
- création d'un nouveau bassin de gestion des eaux pluviales et des eaux de défense incendie adaptée au besoin du site
- création d'un réseau eaux pluviales
- busage du fossé entre le site actuel et la zone d'extension

Une note détaillée accompagnée du plan de masse du projet est proposée en annexe et indique notamment les surfaces projetées pour chacun des éléments cités.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les points suivants sont à considérer :

- augmentation de la circulation sur le site avec un nombre plus important de poids lourds (augmentation du besoin en matières premières) et véhicules légers (10 emplois supplémentaires projetés)
- augmentation de la capacité de stockage notamment dans la rubrique ICPE n°2171 (situation actuelle 47 640 m³ et situation projetée 80 000 m³)
- maintien des capacités de production entrant dans la rubrique ICPE n°2170 (1470 t/j)
- maintien de la puissance des équipements sous le seuil de 500 kW dans le cadre de la rubrique ICPE n°2260.1b
- développement possible des activités de compostage dans le cadre de la rubrique ICPE n°2780.1 (activité entre 30 et 75 t/j)
- augmentation du stockage dans le cadre de la rubrique ICPE n°1532-3 (situation actuelle 16 m³ et situation projetée 200 m³)
- aucune modification sur les volumes d'activités sous les rubriques 2215, 2910.A2, 4734.2.c, 1510 et 4702
- augmentation des prélèvements d'eaux souterraines dans le cadre de la rubrique 1.1.2.0 (situation actuelle 5600 m³ /an, situation projetée 8500 m³/an)
- augmentation de la surface dont les écoulements sont interceptés par le projet, rubrique 2.1.5.0 (situation actuelle 5 ha et situation projetée environ 16 ha)
- maintien des prélèvements dans le cadre de la rubrique 1.3.1.0 inférieurs à 8 m³/h
- deux points de rejets distincts pour les eaux pluviales du site, un rejet depuis le bassin existant B4 et un autre rejet depuis le nouveau bassin destiné à la gestion des eaux de l'extension. Ces deux rejets seront réalisés dans le fossé à proximité du site

Une note détaillée accompagnée du plan de masse du projet est proposée en annexe et indique notamment les surfaces projetées pour chacun des éléments cités.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale contenant une étude d'incidence ainsi que les pièces et informations mentionnées aux articles R181-13 à D181-15-9 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site (avec l'extension)	14,1 ha
Production maximale (inchangée)	1470 t/j
Puissance maximale de l'ensemble des machines fixes	400 kW broyage organique 100kW broyage minéraux
Stockage de matières premières, de produits semi-finis et de produits finis	80 000 m3
Prélèvement d'eaux souterraines	8500 m3/an
Prélèvements au sein d'un ZRE	< 8 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'activité du Fief Magnou
17 290 Forges d'Aunis

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 52' 55" 54 Lat. 46° 6' 7" 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à environ 600 m au nord-ouest du site actuel, il s'agit de la ZNIEFF de type I Marais de Nuaille (identifiant 540006833) et de la ZNIEFF de type II Marais Poitevin (identifiant 540120114).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisée dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope. La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche est localisée à environ 3 km au sud-ouest du site actuel, il s'agit de la zone les Pierrières (identifiant FR3800393).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Forges se trouve dans la Zone de Répartition des Eaux des canaux du CURE , de VILLEDoux et de MARANS à LA ROCHELLE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à l'intérieur ou à proximité d'une zone Natura 2000 Le site Natura 2000 le plus proche du site se trouve à environ 3,8 km au sud-est de l'installation. Il s'agit de la zone de la directive Habitat Faune Flore FR5400429 Marais de Rochefort.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois forages sont présents sur le site et permettent de prélever l'eau de la nappe de niveau 01 "calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis". Les pompes sont dotées de dispositifs permettant de quantifier les volumes d'eau prélevés. La quantité d'eau prélevée par ces trois ouvrages est estimée à 8500 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éventuel surplus de matière lié au terrassement du site sera valorisé pour la réalisation d'un merlon paysager permettant de faciliter l'intégration paysagère du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception du béton qui sera nécessaire pour la création des aires de stockage et des bâtiments et de l'enrobé sur les zones de circulation, le projet ne nécessite pas l'apport de matériaux naturels (aucun remblai sur site par des apports extérieurs)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En l'état actuel de nos connaissances les habitats présents sur le site d'étude apparaissent peu diversifiés avec des capacités faibles à moyennes d'accueil de la faune. Il existe cependant une potentialité de présence d'espèces de reptiles. Voir annexe 7 (pré-diagnostic écologique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des sites Natura 2000, le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 3,8 km au sud-est de l'installation. Il s'agit de la zone de la directive Habitat Faune Flore FR5400429 Marais de Rochefort.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du projet se fera au droit d'une zone de 9,2 ha qui actuellement est mise à disposition pour un usage agricole. Le projet n'étant pas soumis à une étude d'impact systématique, il n'est pas concernée par la compensation agricole collective. De plus le projet est cohérents avec le zonage du PLUi-H approuvé le 11 février 2020 dans lequel la zone d'extension est située en zone à urbaniser
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Risque séismes : commune en zone 3, risque modéré - Risque radon : potentiel radon faible - Absence de risque inondations, mouvements de terrain, cavités souterraines, retrait-gonflement des sols argileux Absence de Plan de Prévention des Risques Naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des émissions présentant un risque sanitaire pour la population environnante. De plus, le site s'implante en continuité de la zone d'activité de Forges à l'écart des habitations. La zone urbaine de Forges se trouve à plus de 700 m d'une limite du site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic actuel est estimé à 3100 camions par an. La mise en œuvre du projet entraînera une augmentation du trafic à hauteur de 100% compte tenu de l'augmentation des capacités de stockage et du rythme d'activités. La fréquence d'approvisionnement pourra être allongée (intervalle entre les approvisionnements plus importants). Le site est localisé en bordure d'une route départementale qui est en capacité d'absorber le trafic jusqu'au port de Rochefort, principal point d'approvisionnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit sur site sont liées à la circulation des véhicules, les équipements existants et, dans une moindre mesure aux chargements et déchargements des matériaux (matières premières et produits finis). Les résultats de la dernière campagne de mesures acoustiques réalisée en 2018 étaient conformes à la réglementation. L'extension n'amène pas de nouvelle source sonore susceptible de générer des nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La nature d'activités n'engendre pas d'odeur</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La nature d'activités n'engendre pas de vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses pouvant être engendrées par les activités du site sont celles liées au trafic et du fait de la mise en place d'un éclairage complémentaire à l'existant sur la zone d'extension. L'extension est entourés de champs agricoles. Une vigilance sera appliquée dans le choix des solutions d'éclairage pour disposer d'équipements performant, peu consommateur et dirigée pour limiter la pollution lumineuse. Aucune nuisance lumineuse n'est à attendre pour les riverains compte tenu de l'éloignement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air pouvant être engendrés par les activités du site sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux gaz d'échappement du trafic ; - aux rejets d'une chaudière qui font l'objet de contrôles par un prestataire agréé afin de vérifier la conformité des rejets, chaudière dont le positionnement sera modifié dans le cadre du projet. <p>La circulation et le déplacement des matières peuvent être à l'origine d'émissions de poussières qui resteront localisées comme actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides du site sont liés à la gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales du site existant sont gérées par trois bassins, B1 de 400 m3, B2 de 300 m3 et B3 de 100 m3, qui sont reliés au bassin de rétention B4 disposant d'un volume de 3000 m3. Les eaux sont rejetés au milieu naturel (fossé) par bâchées depuis ce bassin B4 après analyses. Les eaux pluviales de l'extension seront gérées via un nouveau bassin B5 dont la capacité reste à déterminer.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors des rejets évoqués précédemment, aucune autre effluent n'est engendré par les activités du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés par l'activité du site sont les suivants et resteront du même ordre de grandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIB : 15-20 t/an - huile usagée : 2000 l/an - palettes usagées (Filière Energie) : 50-80 t/an <p>Les déchets sont évacués vers des filières de traitement, valorisation ou élimination.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du projet se fera au droit d'une zone de 9,2 ha qui actuellement est mise à disposition pour un usage agricole. Le projet n'étant pas soumis à une étude d'impact systématique, il n'est pas concernée par la compensation agricole collective. De plus le projet est cohérents avec le zonage du PLUi-H approuvé le 11 février 2020 dans lequel la zone d'extension est située en zone à urbaniser.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs notables du projet sont liés :

- à la gestion des eaux pluviales : les bassins existants et projetés permettent d'assurer la décantation des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel. Il est à noter qu'aucun rejet n'est effectué sans avoir fait l'objet d'analyses permettant de le juger conforme aux seuils de rejet réglementaires ;
- à l'émission de rejets atmosphériques liés à la chaudière : la chaudière est régulièrement entretenue et fait l'objet de vérifications trimestrielles des rejets. Le projet prévoit son déplacement afin de rendre l'installation conforme ;
- au trafic : l'éventuelle augmentation du trafic engendré par la mise en œuvre du projet ne provoquerait pas d'impact significatif sur l'environnement. La route départementale RD939 est en capacité d'absorber une éventuelle augmentation de trafic ;
- au fossé situé entre le site actuel et la zone d'extension : le busage du fossé permet de protéger l'impact du site sur ce fossé.
- consommation d'espaces agricoles : le projet est cohérent avec le zonage du PLUi-H approuvé le 11 février 2020 dans lequel la zone d'extension est située en zone à urbaniser. Le projet n'est pas concernée par la compensation agricole collective.

Des procédures de gestion d'écoulement accidentel, de sécurité et de comportement à suivre en cas d'incendie sont mis en œuvre sur l'installation. Ces procédures seront adaptées à l'évolution du site générée par la mise en œuvre du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un travail préalable a été mené dans le cadre du développement de ce projet appuyé par un bureau d'études spécialisé en environnement afin d'identifier les enjeux environnementaux, le positionnement réglementaires et les ajustements de projet pour limiter les impacts potentiels. Dans ce cadre, un pré-diagnostic écologiques a notamment été réalisé avec un accompagnement à la réalisation du plan du projet d'extension. Compte tenu des éléments présentés précédemment et de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement du projet (identification des effets potentiels et mesures mises en œuvre sur la gestion des eaux pluviales, sur les rejets atmosphériques, sur le trafic, sur le fossé et sur la consommation d'espace agricole), il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 06 : Note de présentation du projet Annexe 07 : Pré-diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FORGES

le,

8 Juillet 2022

Signature

Joel TKOBIE



Premier Tech TerreauxStar
Z.I. - 17290 FORGES
Tél. 05 46 35 05 35 - Fax 05 46 35 04 95
Terreaux - Terre de Bruyère
Supports-Amendements-Engrais